



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **23**
 Nombre de votants : **28**
 Date de convocation : **06/06/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 15 Juin, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à LLAURO, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : DESIGNATION MEMBRE CDSP A LA CAO DU
GROUPEMENT DE COMMANDE FOURRIERE ANIMALE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – TOURNE (Llauro) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, RAYNAL, FERRER (Thuir) – LESNE (Tordères) – ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 P.MAURY (Thuir) à J.M. LAVAIL
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à L. FERRER
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Absent :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)
 P.TAURINYA (Brouilla)
 A. DOUTRES (Caixas)
 M. PIMENTEL, JL.PUJOL (Fourques)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 A.BOURRAT (Thuir)
 J.AMOUROUX (Tresserre)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-60-17CAOgpmt-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017

Publié ou Notifié

le

Madame Sabine RAYNAL est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu complété de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CDSP CCASPRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE GESTION D'UNE FOURRIERE ANIMALE AVEC COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON – ASPRES – HAUT VALLESPYR – VALLESPYR –ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

- VU les statuts de la Communauté de Communes fixés par délibération n°71/2016
 VU le recueil de l'intérêt communautaire fixé par délibération n°72/2016
 VU la compétence de la Communauté de Communes des Aspres en matière de gestion de fourrière animale,
 VU la délibération n°52/2017 autorisant la Communauté de Communes des Aspres à intégrer le groupement de commande pour la gestion d'une fourrière animale
 VU l'article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 Janvier 2014 relative aux contrats de concession
 VU la délibération n°59/2016 fixant la Commission de Délégation de Service public de la Communauté de communes des Aspres

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée l'avis favorable du Conseil communautaire du 30 Mars 2017, autorisant la Collectivité à intégrer le groupement de commandes avec les Communautés de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, Vallespir, et Haut Vallespir pour la gestion d'une fourrière animale.

Il **INDIQUE** qu'il convient de compléter la dite délibération, par la désignation d'un conseiller communautaire en qualité de membre qualifié de la Commission d'Appel d'Offres du groupement

Il **PRECISE** que ce représentant doit être désigné parmi les membres de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté, et dont la composition a été fixée par délibération n°59/2016.

Après Appel à candidature

M. Laurent BERNARDY étant seul à proposer sa candidature,

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DESIGNE M. Laurent BERNARDY comme membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes précité, en qualité de représentant de la CDSP de la Communauté de Communes des Aspres.

PRECISE que communication de ladite délibération sera faite aux EPCI membres du groupement.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-60-17CAOgpmtd-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017

